

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/12/2021, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Andrée LIGONNET, Adjointe déléguée.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel BACCONNIER à Andrée LIGONNET, Sylvie RUELLE à Bernadette CACALY, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Géraldine LAVIELLE à Mathieu GAGET, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Emilie JULLIEN, Christelle HAON à Henri HOURIEZ, Christophe LIAUD à Corinne FALCONNET, Fabienne ALPHONSINE à Patrice SAUMON, Gaelle VUILLOT à David CICALA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2021.12.20.13**OBJET : Renouvellement du certificat PEFC - Programme de reconnaissance des Certifications Forestières**

Monsieur Nicolas BACCONNIER, conseiller délégué au développement durable, à l'environnement et la mobilité, expose aux membres du conseil municipal que la collectivité adhère à la certification forestière PEFC qui atteste du respect des fonctions environnementales, sociétales et économiques de la forêt.

Le contrat est renouvelable tous les 5 ans et il arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Il s'agit d'une certification de gestion de forêt durable qui permet aux produits issus de la forêt communale d'avoir les garanties demandées par les industriels, négociants, consommateurs concernant la qualité de gestion durable.

Elle permet également de :

- Se doter d'un avantage concurrentiel lors de la vente des bois,
- Bénéficier d'un accompagnement dans la démarche de certification forestière, de la part de l'équipe PEFC et AURA, et des membres de l'association,
- Valoriser notre démarche avec un label international présent dans 58 pays,
- Fournir en bois certifiés les entreprises locales qui s'engagent dans la gestion et l'exploitation durable de nos forêts,
- Pouvoir accéder aux aides publiques pour des travaux sylvicoles.

Pour mémoire, nous disposons de 46 ha de forêt qui sont entretenus par l'entreprise Rolland Bois par le biais d'une convention de 4 ans qui prendra fin le 1^{er} juin 2025.

Le coût pour le renouvellement du certificat PEFC pour 5 ans s'élève à 71 €.

Il est donc proposé de renouveler l'adhésion de la commune de Saint Quentin Fallavier pour 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au certificat PEFC, pour une durée de 5 ans, au prix de 71€.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 20/12/2021

Publication et transmission en sous préfecture le 22 décembre 2021 22/12/2021

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20211220-lmc110242-DE-1-1

Adjointe déléguée



Andrée LIGONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.